

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclamations : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

30 Octobre 1876.

Chronique générale.

Deux décisions importantes ont été prises par la commission générale du budget dans sa dernière séance.

Sur les trente-trois députés qui font partie de la commission, on comptait à peine quinze commissaires présents.

La sous-commission chargée de l'examen spécial d'un projet de nouvelle convention entre l'Etat et la Compagnie des allumettes chimiques a fait connaître le résultat de ses travaux. Cette sous-commission se compose de MM. Wilson, Mathieu-Bodet, Labadié, Tirard et Cochery.

M. Tirard a rendu compte des travaux de cette sous-commission. Il a résumé les arguments présentés soit pour, soit contre le projet de convention.

On sait que ce projet, présenté par M. Léon Say, consistait à transformer la concession actuelle en régie de l'Etat, en laissant la régie à la Compagnie concessionnaire et en réduisant la prime de l'Etat de 16 millions à 6 millions, moyennant une réduction dans les prix de vente d'un certain nombre de types d'allumettes.

M. Tirard a exposé à la commission les motifs qui avaient engagé la sous-commission à repousser le projet du gouvernement. Ces motifs sont : 1° les résultats obtenus par l'administration actuelle de la Compagnie, résultats qui ne sont guère de nature à faire espérer une gestion favorable des intérêts que l'Etat lui confierait ; 2° le peu de bénéfices que retireraient les contribuables des modifications de prix de vente proposées par la Compagnie à côté des nouveaux sacrifices que l'Etat consentirait, la plupart des types d'allumettes pour lesquels la Compagnie propose une réduction des prix de vente

n'étant point d'une consommation importante.

La commission du budget a approuvé à l'unanimité les propositions de sa sous-commission et rejeté le projet de loi déposé par le gouvernement. M. Tirard a été maintenu dans ses fonctions de rapporteur et chargé de défendre les résolutions de la commission devant la Chambre.

La discussion sur le projet de réforme de l'impôt a été ensuite reprise. Nous empruntons le compte rendu de cette partie de la séance à la *Republique française*, parce que nous estimons qu'elle est mieux informée sur ce point que toute autre feuille.

« La commission du budget devait, dans sa séance d'hier, prendre une décision sur la question préjudicielle posée à M. Germain : Est-il opportun, dans les circonstances actuelles, de procéder à une réforme de nos impôts ? »

Après d'assez longues observations de M. Mathieu Bodet, suivies d'une déclaration de M. Germain qu'il ne s'opposait pas pour sa part à ce qu'on entrât dans la discussion du projet de la sous-commission, il a été décidé par un vote qu'il y avait lieu d'examiner cet article par article, sans s'arrêter à la question préjudicielle. Le premier article a été adopté sans opposition. Le principe de la séparation des propriétés bâties et non bâties, formulé par le second, n'a pas été contesté. La discussion s'est engagée sur la suppression immédiate de l'impôt des portes et fenêtres, et sur l'adjonction du principal de cet impôt au contingent spécial distrait du contingent foncier pour former la cédule immobilière.

L'administration des finances, invitée à donner des renseignements sur le revenu réel des propriétés bâties en France, a donné des chiffres qui laissent supposer que ces propriétés sont très-ménagées depuis longtemps dans l'économie générale de nos impôts. Il y a entre le chiffre des propriétés bâties en Angleterre et celui des mêmes revenus en France, tel qu'il faut l'induire de l'impôt qu'ils paient, une différence qu'on ne s'explique pas.

» M. le ministre des finances a demandé à être entendu par la commission ; il donnera sans doute des explications sur ce point spécial.

On voit que la commission tient à se montrer pleine d'égards envers son président ; nous espérons que la « réforme » financière de M. Gambetta n'en restera pas moins à l'état de projet.

Le gouvernement est parfaitement résolu à se montrer très-net contre les interpellations qui pourraient émaner de la gauche extrême et retarder les travaux du Parlement. Il y sera aidé par des républicains non suspects qui lui ont offert leur concours pour combattre énergiquement, pendant la saison budgétaire, la proposition d'amnistie ou de cessation de poursuites.

M. le ministre de la guerre ne paraît pas vouloir accepter aujourd'hui différentes parties du budget de son département dans l'état où les a laissées son prédécesseur. De ce nombre figure en première ligne le crédit des aumôniers, et comme la loi votée par l'Assemblée nationale portant création d'aumôniers militaires n'a pas été rapportée, M. le général Berthaut a l'intention formelle de présenter à la rentrée de la Chambre un projet de loi tendant au rétablissement du crédit supprimé. M. le ministre de la guerre croit, en effet, avec bon nombre de légistes, qu'il n'appartient pas à la Chambre d'annuler, par une simple loi de finances, l'effet d'une disposition légale.

Plusieurs généraux et officiers supérieurs russes demeurant à Paris ont fait cette semaine leurs adieux à quelques-uns de nos personnages officiels, annonçant leur départ pour Saint-Petersbourg, où ils étaient rappelés.

UN PROGRAMME CONSERVATEUR.

Nous avons reçu le premier numéro de la *Nation*, le nouveau journal publié sous la direction de M. Albert Duruy.

Voici, d'après la *Nation*, le programme qu'elle doit suivre :

« La *Nation* a été fondée, elle est rédigée par des hommes qui, au lendemain de nos désastres, avaient placé leur confiance dans le pays et réclamaient l'Appel au peuple, pour trancher la question du gouvernement.

» Convaincus que les actes violents qui ont porté au pouvoir tous les gouvernements, depuis quatre-vingts ans, ont été la cause principale de leur faiblesse croissante et de leur chute, nous ne nous associerons à aucune politique qui admettrait d'autres moyens d'action que l'usage légal et régulier des droits garantis aux citoyens par les lois de notre pays.

» Nos convictions et nos sympathies n'ont nullement été modifiées, parce que notre opinion n'a pas triomphé en février dernier ; mais le respect dont nous faisons profession pour la souveraineté du peuple nous impose l'obligation de n'apporter aucune entrave à l'exécution de sa volonté.

» ... C'est dans cet ordre d'idées que la *Nation* appréciera les événements et les hommes de la politique quotidienne. Approuvant quand elle le pourra faire, elle critiquera quand elle le devra.

» Son but est de préparer, en éclairant l'opinion, la manifestation décisive du suffrage universel, qui doit se produire après que seront expirés les pouvoirs de la Chambre actuelle. »

On annonce qu'un député du centre gauche, fort ami de M. Thiers, est parti vendredi pour se rendre à Cannes auprès de l'ancien président.

Que veut dire cette nouvelle ? Se complète-t-il quelque chose avec notre ex-président ?

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA VIE DU MATELOT.

(Suite.)

Robert exécutait les ordres donnés avec un zèle qui ne pouvait toujours déguiser son inexpérience. Aussi *Cricri* ne lui épargnait ni les railleries, ni *Chinchilla* les réprimandes.

En sa qualité de maître d'équipage, ce dernier avait d'ailleurs pour principe de paraître frappé des moindres négligences et à l'égard des plus légers oublis ; il trouvait toujours moyen d'éviter l'approbation ; son silence était le plus haut éloge auquel on pût prétendre.

Du reste, aussi sévère pour lui-même que pour les autres, toujours le premier et le dernier à la manoeuvre ou au péril, il personnifiait ces natures stoïques qui font leur existence entière de l'accomplissement du devoir, et ne comprennent rien au-delà.

L'austérité chagrine du maître d'équipage, loin de décourager Robert, l'anima d'une généreuse ambition : il voulut lasser son exigence, le forcer à l'estimer sinon à la louange.

Ame ardente et simple à la fois, il accepta franchement les difficultés de sa position nouvelle, et tâcha d'en sortir sans forfanterie et sans abatement.

La navigation, d'abord favorisée par le ciel et la mer, n'avait point tardé à devenir plus difficile. Le *Tonnant* eut à subir plusieurs coups de vent qui l'écartèrent de sa route ; il passa pourtant la ligne et doubla enfin le cap de Bonne-Espérance.

Ce fut là que le capitaine ouvrit les dépêches qui devaient lui faire connaître le but de l'expédition ; mais, après en avoir pris connaissance, il continua sa route à travers la mer des Indes, sans rien communiquer à l'équipage ; on remarqua seulement que l'ordre de redoubler d'attention avait été signifié aux vigies, et que de fausses alertes étaient souvent données à dessein, pour s'assurer que chacun connaissait son poste de combat et ferait au besoin son devoir.

Rien pourtant, en apparence, ne justifiait ces précautions.

Au départ du *Tonnant*, la paix n'avait point été troublée entre les puissances maritimes, et la mission avouée du vaisseau était de relever un des navires de la station des Indes.

Aussi toutes les conjectures étaient-elles en défaut ; et le *Tonnant* continuait rapidement sa route vers son but mystérieux, lorsque le vent tomba tout à coup et fut remplacé par un calme plat.

Cet arrêt inattendu se prolongea plusieurs jours.

Le navire, coiffé de toutes ses voiles qui semblaient appeler la brise, était à peine agité d'un balancement insensible ; les flammes pendaient le long des perroquets, et la girouette tricolore semblait soudée à son pic.

L'équipage, abattu par la chaleur, était couché sur le pont par groupes épars, cherchant l'ombre de la chaloupe, des bastingages ou des mâts.

Robert et deux autres matelots, assis près du beaupré, regardaient la mer, que quelques rides phosphorescentes sillonnaient à peine, tandis que *Cricri* restait étendu à leurs pieds, vaincu par l'atmosphère étouffante au point d'en avoir perdu la parole.

Maître Lartigot était resté seul debout, et se tenait à quelques pas, le dos appuyé contre une caronade et les regards fixés à l'horizon.

Après un assez long silence, le plus vieux des matelots, nommé Ferrou, parut sortir d'un demi-assoupissement et aspira l'air bruyamment.

— Le diable me brûle si le cambusier de là-haut ne nous vole pas notre ration d'air ! dit-il lourdement ; il me semble que j'ai du plomb dans les poumons.

Le lieutenant assure que le calme ne peut durer longtemps, fit observer Robert, et que ce soir ou demain la brise reviendra.

— Ah bien oui, la brise ! répéta Ferrou. Regarde-

moi donc un peu cette chienne de mer, si on en dirait pas un grand baril d'huile à quinquets ! Je connais ça, vois-tu ; je me suis déjà trouvé plus d'une fois sous la ligne dans le *pot au noir* (1) : ça peut nous retenir ici indéfiniment.

— Sans autre distraction que les cancrelats, ajouta *Cricri*, car j'ai l'honneur de vous annoncer leur arrivée à bord.

— Tu en as vu ? demandèrent les deux matelots.

— Mieux que ça, dit le mousse, j'en ai senti.

— Comment ?

— Cette nuit, dans mon hamac, j'ai été réveillé par un léger chatouillement qui allait du genou au menton, et en avançant la main j'ai reconnu que c'était une compagnie de puants qui avait pris mon individu pour une promenade publique.

— Nous les avions pourtant évités jusqu'ici, fit observer Robert.

— Parce qu'ils étaient en sevrage, répliqua le mousse ; mais la chaleur les a développés, et il y en a maintenant dans tous les coffres de la grande batterie.

Les deux matelots firent entendre une exclamation de désappointement et de dégoût.

Parmi les petites misères de la vie maritime que la continuité grandit jusqu'à de véritables fléaux, les cancrelats et les ravets occupent incontestablement le premier rang.

(1) Nom donné par les marins aux calmés.

Certains sujets espagnols actuellement à Paris sont fort surveillés depuis quelques jours par des agents spéciaux venus de Madrid.

On annonce l'arrivée prochaine à Paris de M. le duc de Castries, beau-frère du maréchal de Mac-Mahon. Le duc et la duchesse de Castries ont été retenus quelques semaines à Vienne par la liquidation de la succession du millionnaire baron de Sina, père de la duchesse.

Etranger.

ORIENT.

En Serbie, la position de l'armée semble très-compromise par la prise de Djonis : le quartier-général à Deligrad est maintenant exposé à être enlevé par les Turcs. Le jour où Abdul-Kerim aura pris Deligrad, rien ne s'opposera à sa marche sur Krujewatz.

Le gouvernement serbe commence à se préoccuper de cette situation. Il tend les mains vers la Russie, et en même temps il trouve que Tcherniaïeff n'a pas les capacités qu'on lui supposait. Ce général, dans la guerre du Kokhand, a montré les qualités d'un commandant d'avant-garde, un courage personnel et une audace remarquables : mais de là à commander en chef une armée il y a loin. Le coup de main par lequel il s'est emparé avec 4,900 hommes d'une ville de 60,000 âmes, défendue par une garnison de 10,000 soldats, est un trait de témérité incroyable, qui a réussi par hasard, mais où il pouvait trouver sa perte et celle de son détachement tout entier. Tcherniaïeff jusqu'ici a montré en Serbie qu'il n'avait pas les talents d'un général en chef.

À la nouvelle de ses derniers revers, M. Ristich est parti en toute hâte pour le quartier-général, afin de se rendre compte de l'état des choses et de la situation de l'armée.

Ces événements militaires ne sont pas, selon nous, une simplification de la question d'Orient. Si Tcherniaïeff était vainqueur, la Russie aurait peut-être retardé son action ; rien, dans ce cas, n'aurait motivé sa rapide entrée en campagne.

Les revers rendent, au contraire, plus urgent l'appui que les Slaves prêtent à la Serbie ; ils ne feront que surexciter davantage l'ardeur des comités qui disposent de l'opinion publique en Russie ; et ils peuvent déterminer une action immédiate de l'armée roumaine qui en ce moment sert d'avant-garde à l'armée russe.

ESPAGNE.

Le chef carliste Rosa Samaniego vient d'être livré par nos autorités au consul espagnol de Bayonne. Ce chef doit être dirigé sur Barcelone, pour être jugé là par les tribunaux.

Sans entrer dans l'appréciation des motifs que le ministère espagnol aura présen-

tés pour demander cette extradition, nous croyons qu'il est fort dangereux pour le gouvernement français d'établir de pareils précédents, car on pourrait demander un jour à la France, par des prétextes analogues, l'extradition de tous les personnages ou réfugiés politiques qui vivent chez nous confiants dans notre hospitalité.

On lit dans le *Parlamento* de Madrid :

« On assurait que le gouvernement de Paris avait invité tous les émigrés espagnols à quitter la France. »

Cela veut sans doute dire que le gouvernement de Madrid se propose de demander l'expulsion de tous les Espagnols réfugiés en France. M. Canovas compte trop sur la complaisance de M. Decazes.

Nouvelles militaires.

L'état-major général, au ministère de la guerre, s'occupe activement de l'élaboration d'un projet de loi sur l'état des sous-officiers de l'armée. Ce projet sera déposé par le général Berthaut dès la rentrée de la Chambre. De son côté, l'initiative parlementaire produira également une proposition sur le même objet, signée par un grand nombre de députés de tous les groupes et présentée par M. Laisant. On espère enfin trouver la solution de la difficile et importante question des sous-officiers.

On s'occupe au ministère de la guerre de l'introduction dans la cavalerie française des chevaux de la Plata, la production chevaline de France paraissant insuffisante.

Chronique locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Arrêté.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu le règlement de police municipale du 1^{er} juillet 1851, approuvé par M. le préfet le 9 juillet, même mois ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837. Considérant que la salubrité publique et les convenances exigent que les bâtiments de la prise d'eau en Loire et leurs abords soient de la plus stricte propreté ;

Art. 1^{er}. Il est expressément défendu de faire ou de déposer des immondices, de quelque nature qu'elles soient, le long des murs du bâtiment de la prise d'eau, place du Bellay, et le long du quai ou de la levée, à 100 mètres en aval et 100 mètres en amont de ce bâtiment.

Art. 2. M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 octobre 1876.
Le Maire, LECOY.

Le 2^e bataillon du 32^e régiment d'infanterie, parti d'Angers samedi matin et arrivé à Saumur hier vers 9 heures 1/2, est reparti

ce matin pour se rendre au camp du Ru-chard.

Après les manœuvres et exercices au camp, il ira rejoindre à Tours les 1^{er} et 3^e bataillons, qui doivent s'y rendre pour y tenir garnison vers le 20 novembre.

Les soldats de la classe 1874, appartenant à ce bataillon, sont restés à Angers. On sait qu'aux termes d'une circulaire ministérielle, ils doivent être renvoyés dans leurs foyers le 10 novembre prochain.

La température. — Le ciel s'est enfin découvert hier matin et le soleil a brillé toute la journée. Nous avons eu cette nuit une forte gelée blanche.

Les journaux de Fécamp annoncent que, dans la journée de jeudi, les habitants de Fécamp ont été témoins d'une grande migration d'oiseaux. Une quantité considérable de corneilles, vanneaux, étourneaux et alouettes est passée sur Fécamp, comme si on était aux plus grands froids de l'hiver. — Ce passage continu indiquerait que la neige a dû faire déjà son apparition dans le Nord.

Un journal publiait ces jours-ci une nouvelle locale (reproduite par le *Patriote*) où nous lisons ce passage :

« Le mari de cette femme s'était noyé accidentellement en août dernier à l'église de Saint-Florent. »

On se demande ce que l'église de Saint-Florent vient faire dans ce malheur. Le sieur Lambault, en effet, périt dans le Thouet qui, comme chacun sait, coule au pied de Saint-Florent ; mais les eaux de la petite rivière n'ont certainement jamais pu flotter jusqu'à l'église, située au-dessus du bourg et sur une hauteur.

Angers. — Il circule depuis quelque temps dans notre ville et dans les environs des billets de banque faux ainsi que de la fausse monnaie d'or et d'argent. (*Etoile.*)

Andréz. — On écrit d'Andréz, arrondissement de Cholet, au *Courrier d'Angers* :

« Des désordres scandaleux ont été causés le 15 courant à Andréz par une bande de jeunes gens des communes du May et de Bégrolle. »

Ces individus, dont plusieurs étaient coiffés de bérets rouges, seraient arrivés dans cette commune drapeau déployé et tambour battant, et auraient insulté le vicaire de la paroisse en lui criant « à bas le calotin, » puis, arrivés devant la croix du calvaire, ils auraient tenu des propos des plus cyniques en présence de plusieurs femmes.

« Nous croyons savoir que la justice procède à une enquête. »

CONCOURS REGIONAL ET EXPOSITIONS A ANGERS EN 1877.

Dans la séance du conseil municipal d'Angers du 13 octobre (session extraordinaire), la parole a été donnée à M. Monprofit, chargé de faire le rapport sur le projet des ex-

positions annexes (horticulture, industrie et arts) au concours régional qui aura lieu à Angers l'an prochain. M. Monprofit s'est é-

« Messieurs, dans votre séance du 29 septembre dernier, M. le maire, en vous rappelant que notre ville doit recevoir en 1877 le concours régional agricole des départements de l'Ouest, vous a proposé, dans l'intérêt de nos concitoyens, d'organiser comme annexes à ce concours :

1^o Une exposition horticole ;
2^o Une exposition industrielle ;
3^o Une exposition artistique.
Il a invité le conseil à vouloir bien adopter cette idée et à voter un crédit de 20,000 fr. pour la réaliser. Vous avez nommé une commission composée de MM. Laroche, Passet, Oriolle, Trouillet et Monprofit pour examiner cette demande.

« Comme rapporteur, je viens vous rendre compte des travaux de cette commission et formuler les décisions qu'elle vous propose de prendre.

« Votre commission, Messieurs, s'est portée à vos votes précédents par lesquels vous avez engagé l'avenir.

« En effet, n'avez-vous pas, dans votre séance du 4 août 1876, voté une somme de 40,000 fr. pour l'établissement du concours régional ? Dans celle du 27 septembre, la somme de 12,000 fr. pour le festival que la société Sainte-Cécile se propose de donner au même moment ?

« Ces sommes, vous les avez votées, afin de donner plus de solennité à ces fêtes et attirer un plus grand nombre d'étrangers, et dans l'espérance qu'elles seraient couvertes, et par la subvention du département, et par le prix des entrées au concours et au festival.

« Eh bien, messieurs, votre commission, après un examen sérieux de la demande de l'administration, a pensé que le but proposé serait bien plus facilement atteint si, au concours régional comprenant :

1^o Une exposition de bestiaux ;
2^o Une exposition de machines agricoles ;
3^o Une exposition des produits agricoles ;

« Il était ajouté des expositions horticole, industrielle et artistique.

« En effet, une exposition horticole, surtout dans notre ville, n'est-ce pas le complément obligé du concours régional ?

« Ne devons-nous pas profiter de toutes les occasions favorables pour montrer et faire valoir le talent et les beaux produits de nos horticulteurs angevins, si justement renommés ?

« L'époque du concours, le mois de mai, se trouve d'ailleurs heureusement choisie pour faire voir à nos visiteurs qu'Angers est bien toujours la ville des fleurs.

« Votre commission n'a donc pas hésité un instant pour vous proposer qu'une exposition horticole soit annexée au concours.

« La Société d'horticulture a déjà présenté à M. le maire un projet d'organisation de son exposition.

Non-seulement vous avez à subir, à toute heure et en tout lieu, leur contact infect, mais vous les retrouverez dans les aliments qu'on prépare, dans les boissons qu'on vous sert.

Leur race innombrable et indestructible s'empare de tous les coins du vaisseau ; elle pénètre dans vos matelas, rongé votre linge, perce vos habits, et réduit la garde-robe la plus élégante à un amas de guenilles.

Vous n'avez plus de ressources que dans un autre fléau, les fourmis.

A peine ont-elles paru qu'elles déclarent aux cancrelats une guerre acharnée : se précipitant à leur rencontre, elles séparent les moins alertes du reste du bataillon, s'acharnent à leur poursuite, les fatiguent, les égorgent, et ne se séparent qu'après les avoir dépecés.

Mais si, à force de combats et de massacres, elles réussissent à diminuer le nombre de leurs ennemis, elles ne tardent point à prendre leur place, et vous n'avez fait, pour ainsi dire, que changer d'adversaires : les lits, les vêtements, la nourriture se ressentent de leur présence ; l'assaisonnement a seulement varié pour cette dernière : vous mangez et vous buvez tout au cancrelat, vous mangez et vous buvez tout à la fourmi.

Les matelots qui avaient l'expérience de ce double fléau se mirent à en déplorer amèrement l'invasion.

Cricri ajouta, par forme d'adoucissement, des détails circonstanciés sur la *débine* des officiers, qui n'avaient pu renouveler leurs provisions au cap, où le commandant ne s'était point arrêté, et qui se trouvaient menacés d'en être bientôt réduits, comme le reste de l'équipage, aux vivres de la cambuse.

Déjà les aspirants étaient à la *cape*, et dans l'impossibilité de doubler la *pointe* des fayots où les avaient jetés les *rafales* de la gamelle.

Leur cuisinier, depuis huit jours, *lowoyait* invariablement entre le lard et le bœuf salé, sans pouvoir trouver un *débouquement* qui le ramenât à la baie des volailles, des omelettes et des fricandeaux.

Les marins écoutaient ces renseignements domestiques avec un certain intérêt, lorsque les yeux de Robert s'arrêtèrent sur le maître d'équipage, qui, debout sur le bastingage, examinait attentivement la mer.

— Que diable maître Lartigot regarde-t-il là ? demanda le jeune marin, en se tournant vers ses compagnons.

— Il aura aperçu à l'horizon une palatine de *chinchilla* pour mademoiselle Aglaé sa fille, répliqua *Cricri* à demi-voix.

— Voyez donc comme il se penche sur le sillage.

— Et comme il regarde vers les perroquets.

— Eh bien, mais, dites donc, ce n'est pas sans

cause ; la girouette a tourné.

— C'est ma foi vrai !
— Et là voilà qui retourne de nouveau... Qu'est-ce que cela veut dire ?

— J'ai peur de m'en douter, dit Ferrou, qui s'était relevé, et qui, la main droite placée au-dessus de ses yeux en abat-jour, étudiait l'horizon. Voyez-vous ce petit nuage blanc qui glisse là-bas sur les vagues comme un mauvais gueux de reptile qu'il est ?

— C'est un grain ? demanda Robert.

— Et peut-être pis, ajouta Ferrou ; je n'aime pas les coups d'orage qui vous prennent dans le calme : c'est toujours traité pour le matelot.

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage. Lartigot venait de rejoindre l'officier de quart, et les sifflets des matres retentirent sur tous les points du vaisseau.

En un instant l'équipage fut debout.
— Range à charger les perroquets et la brigantine ! cria l'officier dans son porte-voix.

Les matelots s'élançèrent le long des manœuvres, et arrivèrent presque tous en même temps à leur poste.

— Carguez ! reprit l'officier ; — aux drisses des huniers ! — Au hale bas du grand foc ! — Un homme à l'écoute de grand-voile ! — Amène les huniers !

Tous les ordres s'étaient exécutés avec la rapidité

et la précision que sait mettre dans la manœuvre un équipage exercé : le navire se trouva subitement à sec de voiles ; mais, au même instant, l'orage arriva, et le fit ployer sur la vague comme un coursier que le choc d'un ennemi renverse.

Ses vergues trempèrent dans les vagues, et il demeura quelques minutes en suspens sur l'abîme.

Enfin il se redressa, et, tournant sur lui-même, se mit à fuir devant le temps.

La mer, tout à l'heure immobile, s'était subitement soulevée ; un bruit menaçant courait sur les flots frangés d'écume ; le ciel, pour ainsi dire épais, semblait descendre et rejoindre la mer ; les éclats du tonnerre, les sifflements du vent, mille grondements furieux et confus entouraient le vaisseau et étouffaient la voix du commandement.

Les mâts pliaient en gémissant sous l'effort de la tempête ; les étais brisés semaient le pont de leurs débris.

Chaque matelot, cramponné à une manœuvre, s'efforçait de résister aux lames terribles qui roulaient sur le pont, semblables à des avalanches.

Pendant près d'une heure le vaisseau continua sa course effrénée, poursuivi par l'ouragan, comme un de ces monstres gigantesques que les matelots marines des dieux antiques chassaient autrefois sur les plaines de l'Océan.

(La suite au prochain numéro.)

Les deux autres expositions présentèrent plus de difficultés, en raison du local à y affecter.

Cependant, nous n'avons pas hésité longtemps quand nous avons appris que M. le préfet met gracieusement à notre disposition le nouveau Palais-de-Justice pour les y établir, exonérant ainsi la ville de constructions coûteuses.

Les dernières expositions industrielle et artistique faites à Angers remontent à 1864.

Depuis cette époque, bien des progrès en tous genres se sont accomplis. Nous ne doutons pas que le public ne mette un grand empressement à visiter celles que nous proposons de faire. Pour beaucoup de nos industriels, ce sera une sorte de préparation à la grande exposition internationale de Paris.

Le Palais-de-Justice, destiné à contenir ces expositions, offre une surface moins grande que celle occupée par les expositions de 1864; mais, par ses divisions et les développements des murs, il présente plus d'espace utilisable.

N'oublions pas, d'ailleurs, que les expositions de 1864 étaient nationales, tandis que celles de 1877 seront régionales, surtout en ce qui concerne l'industrie.

Il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre qu'avec un abri aussi parfait les exposants auront pour leurs produits la plus grande sécurité.

Nous ne doutons pas que ce soit pour beaucoup un encouragement à exposer.

L'ensemble du concours et des expositions se trouverait ainsi établi :

1. Exposition de bestiaux dans la grande allée du Mail;

2. Machines agricoles, place du Champ-de-Mars et allée du Jardin du Mail longeant le Champ-de-Mars;

3. Produits agricoles dans les Quinconces du Jardin du Mail;

4. Exposition horticole dans les deux massifs du Jardin du Mail contigus à la rue des Quinconces, la partie de cette rue entre le Jardin dont la grille serait enlevée et la place de Lorraine; enfin la place de Lorraine;

5. Expositions industrielle et artistique dans le Palais-de-Justice, dont le terrain en façade arrangé en parterre serait utilisé pour les objets qui ne craignent pas les intempéries du temps.

Telle serait, messieurs, notre exposition, dont l'éclat serait encore rehaussé par le festival.

Les dépenses déjà à la charge de la ville par suite de vos votes, s'élèvent, savoir :

40,000 fr. pour le concours et 12,000 fr. pour le festival. Si vous y ajoutez les 20,000 fr. demandés par l'administration pour les expositions horticole, industrielle et artistique, l'ensemble de vos sacrifices s'élèverait à 72,000 fr. Mais votre commission pense que le crédit demandé par l'administration pourrait être insuffisant, et qu'il est utile de l'élever à 30,000 fr., ce qui ferait une dépense totale de 82,000 francs.

En 1864, les dépenses, constructions provisoires, se sont élevées à 112,850 fr. 73 c.

En conséquence, votre commission, à l'unanimité, vous propose, messieurs, de décider que des expositions horticole, industrielle et artistique seront annexées au concours régional agricole de 1877; que ces diverses expositions seront organisées par des commissions nommées par M. le maire et présidées par lui; enfin qu'un crédit de 30,000 fr. est mis à la disposition de l'administration pour leur installation.

Le conseil, après avoir adopté les conclusions du rapport, vote un crédit de 30,000 fr. pour les expositions horticole, industrielle et artistique de 1877.

Tours. — Voici, d'après la Semaine religieuse, les noms des pontifes qui assisteront à la grande procession du 12 novembre, à Tours :

S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris; S. G. Mgr l'archevêque de Tours; L. G. NN. SS. les évêques de Nantes, de Vannes, d'Angers, de Luçon, de Laval et de Basile.

Chacun sait que, lorsqu'il s'agit de l'envoi d'une petite somme, l'expéditeur emploie

volontiers des timbres-poste, que le destinataire cède le plus souvent avec perte au bureau de tabac le plus voisin de son domicile; c'est une sorte de monnaie courante fort commode et partout fort appréciée.

Il paraît cependant que cette manière de procéder n'est pas sans offrir quelques inconvénients au point de vue du fisc, car M. le directeur général des contributions indirectes vient, par une circulaire récente, d'interdire de la façon la plus formelle aux débiteurs de tabac d'acheter des timbres aux particuliers. La circulaire leur rappelle qu'ils doivent s'approvisionner exclusivement dans les bureaux de poste.

En terminant, M. le directeur général fait connaître que les contraventions de cette nature pourront être punies de la révocation.

Voilà une menace qui va singulièrement entraver l'usage suivi jusqu'à ce jour.

On lit dans le Journal de la Vienne :

Il vient d'être pris par le directeur général des postes un arrêté en vertu duquel les factures de commerce sans annotation sont considérées comme papiers d'affaires et peuvent être transportées, sous bande ou sous enveloppe non cachetée, au prix de 5 centimes.

Faits divers.

Dans son audience du 23 octobre, la cour d'assises des Côtes-du-Nord a condamné aux travaux forcés à perpétuité la veuve Le Tiec, qui avait, le 30 août, tué son mari d'un coup de hache, et contraint son fils à creuser sa fosse, sous peine de mort. Malgré l'attitude révoltante de la veuve Le Tiec à l'audience, le jury a accordé à l'accusée des circonstances atténuantes. Elle a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Un triste et singulier événement s'est passé le dimanche 22 octobre.

Une ascension aérostatique avait lieu aux environs de Brie-Comte-Robert, et l'aéronaute, M. Riques, avait accepté d'emporter, à bord de son ballon le Français, l'un des habitants de la localité.

Cet habitant, un riche propriétaire foncier, M. Roumard, paraissait fort bien portant et fort gai au moment du départ. Cependant le ballon n'était pas à mille mètres d'altitude qu'il s'affaissa tout à coup au fond de la nacelle en poussant un cri étouffé.

Il était mort, tué d'une façon foudroyante par la rupture d'un anévrisme.

L'aéronaute s'empressa d'atterrir, ce qu'il ne put faire qu'après un long trainage, pendant lequel le cadavre fut horriblement secoué.

On juge de l'émotion causée par ce lugubre événement.

Une statistique navrante fait connaître qu'en France, sur une population de plus de 30,000,000 d'habitants, on compte 37,927 aveugles et 29,512 sourds-muets; c'est-à-dire que sur 950 habitants il y a un aveugle, et un sourd-muet sur 1,212 habitants.

A Paris seulement, on compte 7,333 aliénés; on comptait en France, à la fin de l'année dernière, 17,123 aliénés hommes et 14,964 femmes.

Le jeu de l'oie. — Le jeu de l'oie, tel qu'il se pratique dans les villages du Cambresis, consiste à abattre d'un seul coup une oie vivante qu'on a enfoncée et dont on n'a laissé dépasser que la tête. A cet effet, les concurrents à l'abattage sont armés d'une faux, on leur bande les yeux, et après leur avoir fait faire trois fois le tour d'un tonneau, on les laisse se diriger comme ils l'entendent.

La Gazette de Cambrai raconte que lundi, à la fête de Neuville-Saint-Rémy, on s'amusa de la sorte chez Copin, qui a pour enseigne : Aux Champs-Élysées, lorsqu'au milieu des rires et des quolibets un cri plein de douleur s'éleva de la foule : l'homme aux yeux bandés, au lieu de trancher la tête de l'oie, en allongeant démesurément le bras, venait d'entamer la jambe de l'un des spectateurs. On dit que la blesure est

grave et nécessitera peut-être une amputation.

La Liberté donne les renseignements suivants sur le nouveau système de macadamisage dont on fait en ce moment l'essai en grand dans le faubourg Poissonnière.

Ce système est appelé à détrôner l'asphalte comprimé, dont nous sommes obligés d'acheter maintenant en grande partie les matériaux à l'étranger. Il a, en outre, l'avantage d'offrir plus de prise au pied des chevaux, qui glissent trop sur l'asphalte. Il étouffe de même le bruit et évite aux voitures les secousses du pavé.

C'est la découverte des gisements bitumineux de la Limagne qui a permis d'inventer le nouvel empierrement. Ces gisements, indiqués par M. le professeur Julien et M. le docteur Pommerol, sont situés presque à fleur de sol, en couche d'une épaisseur variant de 50 centimètres à 7 mètres sur toute l'étendue de cette vaste plaine de l'Auvergne, entre le Forez et les monts Dômes. Les Romains connaissaient ces gisements et en avaient commencé l'exploitation.

Les bitumes de la Limagne se prêtent à tous les emplois. On a fait tout dernièrement, sur un tronçon de la route nationale de Clermont à Montferand, un premier essai de macadamisage bitumineux à froid, en présence des membres de l'Association française pour l'avancement des sciences.

L'administration de la ville s'est préoccupée des excellents résultats de ce premier essai; elle a décidé de faire répéter sur plusieurs points de Paris l'expérience des chaussées en macadam bitumineux.

Le résultat de ces essais n'étant pas douteux, on peut considérer cette circonstance comme l'aurore d'une nouvelle ère de prospérité pour les laborieuses populations de l'Auvergne, car c'est par centaines de millions que se chiffre la valeur de l'asphalte qu'on en pourra extraire.

Le sol des grandes galeries du palais de l'Exposition sera empierré avec cet asphalte qui peut être également employé en dallage de magasins et ateliers.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Jean Marcadeux, champagniseur, de Saumur, et Marie-Madeleine Hubault, couturière, même ville.

René-Pierre-Jules Travailard, employé de chemin de fer, de Saumur, et Pulchérie Onéziphore, sans profession, même ville.

Jules-Albert Drémont, employé, de Saumur, et Charlotte Deleu, lingère, même ville.

Jules Debois, domestique (veuf), de Saumur, et Léonie Champagnoux, domestique, même ville.

Louis Jean Esnault, horloger (veuf), de Saumur, et Marie-Virginie Tarode, sans profession, même ville.

Louis André Bouvier, capitaine au 3^e hussards, demeurant à Saumur, domicilié de droit à Sermérieu (Isère), et Marie-Sophie Elisabeth Millet, sans profession, de Tours.

Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Lundi 30 octobre 1876.

LE GRAND SUCCÈS DU VAUDEVILLE

MADAME CAVERLET

Comédie nouvelle en 4 actes, par M. EMILE AUGIER, de l'Académie française.

DISTRIBUTION : Rodolphe Caverlet, MM. Joissant, Merson, Servat. — Henri Merson, Veuillet. — Bargé, Simon. — Reynold, son fils, Moreau. — Un domestique, Guiraud. — Henriette, M^{lle} Ver-teuil. — Fanny Merson, E. Simon.

Le spectacle finira par :

LE MEURTRIER DE THÉODORE

Comédie-vaudeville en 5 actes, par MM. Clairville, Braut et Bernard.

DISTRIBUTION : Chamillon, MM. Moreau. — Montrvert, Simon. — Mariquita, M^{lle} Vauthier. — Joséphine, E. Leroy.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les Pilules écossaises de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

VILLE DE MADRID

Conversion de l'Emprunt 1868.

Les porteurs d'obligations de l'emprunt 1868, sont informés que, par décision du Conseil municipal de Madrid, en date du 4 mars 1876, lesdites obligations doivent être converties en obligations de l'emprunt 1861.

Cet emprunt, approuvé par décret royal du 21 août 1861, est garanti par les octrois, les revenus de toute nature et l'ensemble des propriétés de la Ville.

Les obligations de l'emprunt 1861 sont de 1,000 réaux (250 fr. chacune); elles sont amortissables en 37 ans et rapportent 15 fr. d'intérêts annuels. La conversion aura lieu aux conditions suivantes :

1^o CINQ obligations de l'emprunt 1868 seront échangées contre UNE obligation de 1,000 réaux (250 fr.) de l'emprunt 1861.

2^o Les primes ou obligations sorties aux tirages effectués sur l'emprunt 1868 seront remboursées au moyen d'un nombre suffisant d'obligations 1861 pour en payer le montant.

3^o Les coupons arriérés de l'emprunt 1868 seront échangés contre un récépissé amortissable, par voie d'enchères; au moyen d'un fonds d'amortissement annuel de 250,000 fr. au minimum.

4^o Les titres, dont le nombre présenté à l'échange serait inférieur à cinq, recevront des récépissés provisoires qui pourront être réunis pour obtenir une obligation entière.

Les opérations d'échange et de conversion s'effectueront, à partir du 1^{er} novembre, chez :

M. HENRI DE LAMONTA, banquier, rue Taillout, 51, à Paris.

exclusivement chargé de cette conversion pour la France et l'étranger, par décision du Conseil municipal de Madrid du 11 juillet 1876.

MM. les porteurs d'obligations 1868 peuvent, dès aujourd'hui, adresser directement leurs titres, par lettre recommandée, à M. H. DE LAMONTA, banquier, 51, rue Taillout.

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

DE MARCHANDISES

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE ET ORFÈVRERIE

M. PICHERIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écouler à un très-grand rabais.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalessière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castiglioni, le duc de Plöskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; à Gondrand, rue d'Orléans; M. BISSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. (31)

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT

6, rue Saint-Jean, 6,

SAUMUR

SAISON D'HIVER

NOUVEAUTÉS ET TISSUS UNIS

pour Robes, depuis 60 c.

CHALES TAPIS, LONGS ET CARRÉS; CHALES ANGLAIS, NOIRS.

ARTICLES POUR MARIAGES.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES D'ELBEUF,

pour Pantalons et Pardessus, pour Vêtements complets;

DE VELOURS ANGLAIS,

le pantalon, par 1 m. 20, depuis 6 fr. 50.

LAINAGES :

Mérinos, Cachemires, Popelines, Drap de Paris, Tartans
Ecoisais, etc., etc.

DEUIL ET DEMI-DEUIL.

ASSORTIMENT COMPLET DE FLANELLES,
DE MOLLETONS,

unis, chinés, rayés, pour Chemises, Caracos, etc., etc.

Plusieurs occasions avec 50 0/0 de rabais.

GRAND DÉBALLAGE

DE LINGERIE ET BRODERIE

21, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

AVIS AUX DAMES

Le Propriétaire du grand déballage de Broderie et Lingerie prévient les Dames qu'il vient d'ajouter à sa spécialité un grand assortiment de riches broderies écruées de Nancy et des Vosges, telles que :

Chemises de jour et de nuit, brodées, avec plastron; camisoles-plastron et autres, cousues, piquées et brodées à la main; garnitures pour chemises brodées, sur jolie toile.

Taies d'oreillers, brodées sur toile.

Riches mouchoirs, depuis 20 fr. jusqu'à 150 fr. la pièce. — Mouchoirs avec initiales, fil, à 95 cent.

Robes brodées sur piqué, robes de baptême brodées sur nanzouk.

Plus de 6.000 mètres de bandes brodées, solde, seront vendues à des prix incroyables, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres 20 centimètres.

Cols, jolie toile, deux belles piqués, à 95 c. la pièce.

50 pièces de belles guipures pour rideaux, haute nouveauté, depuis 55 c. le mètre.

Dessus de lit, dessus d'édredon, guipure, au prix incroyable de 2 fr. 95 la pièce.

Le grand déballage quittera Saumur le 3 novembre; pour profiter des grands avantages qu'il offre, les dames sont priées de se présenter sans retard.

A VENDRE

DE SUITE,

En bloc ou par lots,

UN PRÉ

D'une contenance de 15 hectares 30 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1.800 francs.

S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JUETTE, qui se trouvent tous les samedis et dimanches à l'étude de M. CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

NOUVEAU CHAUFFAGE

MOUSSERON

20, Bar des Filles-du-Calvaire, 20, à PARIS.

Royers pour cheminées, Fourneaux de cuisine, Poêles, Brazeros sans tuyaux, Calorifères, depuis 25 francs, Grilles économiques pour foyers de fours, et de Générateurs fixes et mobiles, chemins de fer et navigation.

DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PEROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochebeaucourt, d'ORIGNY, FAUSTIN et Co.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.
Melun, chez M. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOUSSERON-DUPIN et Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

LES PERSONNES

Seules remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 4 fr. (franco poste).
maladies des deux sexes : Impuissance, stérilité, pertes, syphilis, sang vicié, etc., sont traitées de 2 à 8 heures et par lettres. — Écrire à Paris, Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses — Névralgies, — Spasmes, — Hystérie, — Rhumatismes, — Convulsions, — Epilepsie, — Asthme, — Coqueluche, etc., sont traitées par lettres. (14)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le jeudi 2 novembre 1876, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur, dans une maison, rue de Bordeaux, à Saumur (maison Dubas), à la vente publique au enchères d'un bon mobilier appartenant aux époux Mercille.

Il sera vendu :

Deux lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredons, armoire à glace, commode, tables, chaises, draps, très-bonne garde-robe de femme, effets à usage d'homme, un poêle-cuisinière, bouteilles vides, bois à brûler, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions.
ON A PARIS, PROGRÈS À VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt gén^l p^r la France et l'Exportⁿ
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS : Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.